



15ème législature

Question N° : 45623	De Mme Valérie Oppelt (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Inégalités liées au versement de l'AAH	Analyse > Inégalités liées au versement de l'AAH.
Question publiée au JO le : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur des inégalités de versement de l'allocation aux adultes handicapés selon les cas de figure. On a recueilli le témoignage d'un cas particulier à Nantes : après avoir déclaré des produits d'assurance vie, ce monsieur a vu son AAH baisser de 300 euros sur l'année. Or ce monsieur avait auparavant touché un héritage d'une somme de 70 000 euros, non fiscalisée et donc qui n'a pas influé sur le montant de l'AAH qu'il recevait alors. Bien que les produits d'assurance vie constituent un revenu et qu'ils doivent être pris en compte dans le calcul de l'AAH, cette situation laisse place à certaines incohérences. Dans le cas d'une donation qui ne serait pas soumise à l'impôt, ou de la réception d'un héritage immobilier, le montant de versement de l'AAH resterait inchangé. Il existe donc une incohérence dans le calcul de l'AAH selon le mode de revenu touché par des particuliers, qui laisse place à des inégalités. Elle aimerait donc connaître s'il est prévu que les modes de calcul de l'AAH évoluent afin de prendre en compte la diversité des situations et trouver des solutions de justice.